



Syndicat Intercommunal à Vocation d'Orientation Scolaire de GUEUTTEVILLE-LES-GRES

295 rue de la Fonderie – 76460 GUEUTTEVILLE-LES-GRES

☎ 02.35.97.05.51- ✉ contact@sivos-glg.fr

Actualités du SIVOS et menus publiés sur www.sivos-glg.fr

Règlement intérieur CANTINE

Les enfants de l'école peuvent bénéficier du service de la cantine.

Ce service fonctionne les jours de classe : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'inscription à la cantine vaut acceptation sans réserve de ce règlement.

- Fiche de renseignements** : Elle permet de joindre les parents en cas d'urgence.
N'oubliez pas de nous communiquer tout changement de numéro de téléphone.
Merci de renseigner votre numéro allocataire CAF, il est impératif sur demande du trésor public.
- Paiement** : Les paiements sont effectués (à chaque vacances scolaires) à réception d'un avis de sommes à payer par :
 - Prélèvement automatique (*joindre un RIB à la fiche de renseignements*)
 - Paiement en ligne
 - Chèque à l'ordre du « Trésor Public »

Le prix du repas est de 3,50 € (le coût réel de l'organisation du temps du midi est estimé à 7,50 €)
La cantine étant un service proposé et non obligatoire, toute facture impayée aboutira à une non-réinscription de votre enfant pour l'année scolaire à venir.
- Commande de repas** : En début d'année scolaire chaque famille doit déterminer la fréquentation de son ou ses enfants à la cantine :
 - **Régulière** (tous les jours ou jours fixes tout au long de l'année)
 - **Ponctuelle** (selon un planning mensuel*)(* si vous disposez d'horaires variables, un planning à la quinzaine sera à nous transmettre dès que vous en avez connaissance.
- Absence**
 - **Non programmée (maladie, transport, grève)**
Le 1^{er} jour est facturé (impossibilité de décommander au fournisseur)
Prévenir le 1^{er} jour Mme HAREL par SMS **avant 9h30** et lui transmettre le nombre de jours d'absence.
A défaut, tous les repas seront facturés.
 - **Programmée (rendez-vous médical, hospitalisation)**
Prévenir 7 jours à l'avance Mme HAREL par SMS afin que le repas ne soit pas facturé.
Cas particulier des sorties scolaires : inutile de nous prévenir car les dates nous sont transmises par la directrice.
Aucune facturation ne sera alors réalisée.
- Règles de vie** : **Ce paragraphe est à porter à la connaissance de vos enfants.**
La restauration scolaire impose aux enfants des règles de vie en collectivité.
Les enfants doivent respecter 3 règles d'or :
 1. Respecter l'adulte et ses camarades
 2. Avoir un langage approprié
 3. Prendre soin du matériel et des locaux*(* *Les dommages causés sur le matériel commun devront être indemnisés par les parents.*)
Si ces règles ne sont pas respectées, un "billet de comportement" sera distribué. Ce billet sera porté à votre connaissance par le biais du carnet de liaison, il doit être signé pour prouver sa bonne prise en compte.
 - Billet de couleur JAUNE (Premier avertissement)
 - Billet de couleur ORANGE (Second avertissement)
 - Billet de couleur ROUGE (Prise de contact avec les parents pour trouver des solutions, sans amélioration une exclusion temporaire pourra être prononcée selon la gravité de la situation)Par mesure d'hygiène ou de sécurité, il est interdit :
 - Aux agents de délivrer des médicaments (même avec ordonnance).
 - Aux parents et à toute personne étrangère au service de rentrer dans la cantine lors des services de repas.
 - Aux enfants de pénétrer dans les locaux techniques, même sous la responsabilité du personnel.
 - D'apporter son propre repas (Hors régimes alimentaires particuliers et projet d'accueil individualisé)
 - D'utiliser des jeux ou jouets personnels.
- Coordonnées** :
Pour signaler des absences/inscriptions : Mme HAREL Sarah, gestionnaire de cantine au 07.80.49.95.97 (**uniquement par SMS**)
Pour toutes réclamations, contestations ou besoins d'informations : M. HAUWEL Johan, président du SIVOS au 07.49.18.31.56

Accepté en comité syndical du SIVOS le 23/09/24,

Le Président du SIVOS,
Johan HAUWEL

